



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

C.C.A.S

NOMBRE DE CONSEILLERS		
en exercice	présents	absents
12	9	9

QUESTION N°		
A /019/2022		
OBJET		
Aide Financière		
N°019		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
9	0	3
CONVOC. & AFFICHAGE		
2022		
DEPOT EN PREFECTURE		
2022		
PIECE JOINTE		
2		
PUBLIE LE		
2022		

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du jeudi 17 novembre 2022

Le dix sept novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (9) : Mmes et Mrs, MARTINEZ Juan, GARCIA Elisabeth, KAIL Muriel, DURAND Martial, CHABALIER Odette, RIGAL Olivier, GRANIER Janine, LEONARD Michèle, Canet Marinette

Étaient absents (3) : Mmes et Mr, FLORENT Judith, HERITIER Adrien. El Aimer Nadia

Procurations (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance M RIGAL Olivier

Monsieur Le Président expose au Conseil d'Administration, la situation financière et sociale d'une administrée. Madame occupe un emploi à plein-temps. Elle dépasse le barème du Conseil Départemental et n'a pas accès au fond de solidarité logement pour le paiement de la caution de 750 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.

DECIDE

- De soutenir l'administrée en réglant la totalité de la somme de 750 euros
- Cette somme sera versée directement sur le compte bancaire de la propriétaire, SCI DU MAS COSTE ROUGE SUR LE COMPTE BANCAIRE FR76 3007 7048 3611 6013N0020 075

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré à Bellegarde, le 17 novembre 2022

Le Président,

Juan MARTINEZ

Juan MARTINEZ

Président du C.C.A.S

